

CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS DE LA MULATIERE

102 chemin des Chassagnes

69350 LA MULATIERE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Adhérents
Des centres sociaux et culturels de La Mulatière

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels des centres sociaux et culturels de La Mulatière relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration, le 6 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'in dépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux sociétaires de l'Assemblée Générale.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelle applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 29 juin 2020



Dominique BOBILLON
Commissaire aux comptes

BILAN

Actif	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			31.12.2018
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 566.12	34 566.12		-0.01
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES BREVETS LICENCES MARQUES	34 566.12	34 566.12		-0.01
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	221 656.97	197 409.85	24 247.12	28 676.63
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	48 903.28	42 450.37	6 452.91	9 779.36
AUTRES	172 753.69	154 959.48	17 794.21	18 897.27
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15.10		15.10	15.10
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	15.10		15.10	15.10
PRETS				
AUTRES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	256 238.19	231 975.97	24 262.22	28 691.72
STOCKS ET ENCOURS				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES				
CREANCES	222 636.63		222 636.63	201 807.57
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	7 469.90		7 469.90	22 003.31
AUTRES	215 166.73		215 166.73	179 804.26
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	176 696.18		176 696.18	208 096.43
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	10 024.56		10 024.56	8 899.99
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	409 357.37		409 357.37	418 803.99
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	665 595.56	231 975.97	433 619.59	447 495.71

BILAN

Passif	31/12/2019	31.12.2018
	Montant	Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	149 360.74	146 629.64
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 991.98	2 731.10
TOTAL FONDS PROPRES (1)	151 352.72	149 360.74
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 417.82	7 138.99
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	3 417.82	7 138.99
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	154 770.54	156 499.73
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	82 648.84	80 206.60
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)	82 648.84	80 206.60
FONDS DEDIES (4)		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	24 631.07	26 919.23
DETTE FISCALES ET SOCIALES	161 714.25	160 002.37
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	681.80	528.58
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	9 173.09	23 339.20
TOTAL DETTES (5)	196 200.21	210 789.38
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	433 619.59	447 495.71

COMPTES DE RESULTAT EN LISTE

Sélection période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Toutes les écritures

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES			
PRODUCTION VENDUE	771 243.34		783 707.79
SOUS-TOTAL A		771 243.34	783 707.79
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	754 922.98		760 674.35
RÉPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	15 414.42		12 438.14
COLLECTES	450.00		450.00
COTISATIONS	8 242.00		8 858.50
AUTRES PRODUITS			0.20
SOUS-TOTAL B		779 029.40	782 421.19
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		1 550 272.74	1 566 128.98
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	75 106.64		78 782.74
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	207 658.38		229 651.82
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	70 212.90		60 099.18
SALAIRES ET TRAITEMENTS	894 593.16		850 798.69
CHARGES SOCIALES	293 597.33		324 496.28
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		18 776.14	25 365.36
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	16 333.90		14 526.43
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS	2 442.24		10 838.93
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	668.92		36.35
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		1 560 613.47	1 569 230.42
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-10 340.73	-3 101.44
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN			
BENEFICE OU PERTE TRANSFEREE (III)			
PERTE OU BENEFICE TRANSFERE (IV)			

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	757.41		787.91
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		757.41	787.91
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)			
RESULTAT FINANCIER (V - VI)		757.41	787.91
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II - III - IV + V - VI)		-9 583.32	-2 313.53
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	322.15		1 734.26
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	11 481.17		3 310.37
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		11 803.32	5 044.63
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	228.02		
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		228.02	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		11 575.30	5 044.63
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			
PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT (IX)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (X)			
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		1 562 833.47	1 571 961.52
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		1 560 841.49	1 569 230.42
BENEFICE OU PERTE		1 991.98	2 731.10

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
860	Secours en nature		871	Prestations en nature	
860600	EAU ELECTRICITE CHAUFFAGE	41 068.00	871500	PRESTATION EN NATURE VILLE	201 825.00
	TOTAL (860)	41 068.00		TOTAL (871)	201 825.00
861	Mise à disposition gratuite de biens				
861300	LOCAUX MIS A DISPOSITION	119 226.00			
861500	ENTRETIEN REPARATIONS-MAINTENANCE-A	29 205.00			
	TOTAL (861)	148 431.00			
864	Personnel bénévole				
864100	PERSONNEL MIS A DISPOSITION	12 326.00			
	TOTAL (864)	12 326.00			
	Total charges contributions volontaires	201 825.00		Total produits contributions volontaires	201 825.00

Annexe aux comptes annuels

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	2
1.1. Faits significatifs	2
1.2. Règles et méthodes comptables.....	2
2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	3
2.1. Le comparatif des résultats	3
2.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône	4
2.3. Le résultat exceptionnel.....	6
2.4. Les charges supplétives : état des mises à disposition.....	6
3. NOTES SUR LE BILAN	7
3.1. Les immobilisations.....	7
3.2. Les charges constatées d'avance	7
3.3. Les créances et les dettes.....	8
3.4. Les fonds propres	9
3.5. Les subventions d'investissement	9
3.6. Les provisions.....	10
3.7. Les produits constatés d'avance	10
4. AUTRES INFORMATIONS	11
4.1. « Le fonds de roulement »	11
4.2. L'effectif moyen.....	11
4.3. Fiscalité	11
4.4. Rémunération des dirigeants	11

Annexe aux comptes annuels

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Faits significatifs

L'association des centres sociaux et culturels la Mulatière a obtenu le renouvellement de l'agrément centre social de la Caf du Rhône pour le centre social du roule et pour le centre social du confluent pour une durée de 2 ans

1.2. Règles et méthodes comptables

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1^{er} juillet 1901. Ils ont donc été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général 1999 (règlement 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable) et en conformité avec le plan comptable CAF du Rhône en respectant ces principes :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité des comptes,
- Prudence,
- Permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens.

Durée et mode usuels d'amortissement (correspond généralement à la durée d'utilisation du bien)		
Immobilisations	Durée	Mode
Logiciel	3 ans	Linéaire
Installations générales, agencements divers	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel d'activités	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Logiciel	3 ans	Linéaire
Mobilier	3 à 10 ans	Linéaire

Annexe aux comptes annuels

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Elles sont éventuellement réévaluées en fonction des dispositions légales françaises.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Contributions volontaires en nature

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par la Ville de la Mulatière.

Elles correspondent à des salaires et charges de personnel mis à disposition, des valeurs locatives pour les locaux et des frais réels pour les autres dépenses.

2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat est une synthèse des comptes de gestion. Il permet donc d'analyser la formation du résultat comptable obtenu au bilan.

2.1. Le comparatif des résultats

Exercice	N	N-1	N-2
Résultat d'exploitation	-10 340,73	-3 101,44	15 298,74
Résultat financier	757,41	787,91	983,84
Résultat exceptionnel	11 575,30	5 044,63	3 414,39
Engagement à réaliser			
Résultat net comptable	1 991,98	2 731,10	19 696,97

Le résultat de l'exercice N est en diminution de 739.12€. Le résultat d'exploitation se dégrade.

Annexe aux comptes annuels

2.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône

Tableau des subventions d'exploitation par nature et des prestations de services				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la ville	255 000,00	255 000,00		
- versées par la CAF du Rhône	25 946,00	28 078,00	-2 132,00	-7,59%
Sous total	280 946,00	283 078,00	-2 132,00	-0,75%
Subventions affectées à un projet :				
- versées par l'Etat				
- versées par la région				
- versées par la métropole	29 100,00	29 100,00		
- versées par la ville	416 715,00	414 263,00	2 452,00	0,59%
- versées par la CAF du Rhône	15 981,00	13 640,03	2 340,97	17,16%
- autres organismes	12 180,98	11 129,43	1 051,55	9,45%
Sous total	473 976,98	468 132,46	5 844,52	1,25%
Subventions non affectées :				
- versées par l'Etat		9 463,89	-9 463,89	-100,00%
- versées par la région				
- versées par la métropole				
- versées par la ville				
- versées par la CAF du Rhône				
- autres organismes				
Sous total		9 463,89	-9 463,89	-100,00%
TOTAL (I)	754 922,98	760 674,35	-5 751,37	-0,76%
Prestations CAF :				
- Animation globale	120 402,40	133 389,00	-12 986,60	-9,74%
- Animation collective famille	44 626,00	44 572,91	53,09	0,12%
- CLAS	6 599,48	3 279,07	3 320,41	101,26%
- ALSH	30 523,70	29 364,69	1 159,01	3,95%
- LAEP		2 723,20	-2 723,20	-100,00%
- EAJE	361 459,73	357 939,91	3 519,82	0,98%
TOTAL (II)	563 611,31	571 268,78	-7 657,47	-1,34%

Suppression des contrats d'avenir versés par l'Etat

Bonus mixité sociale de 31 400€ inclus dans les prestations de service petite enfance (EAJE) mais baisse des taux d'occupation

Il y a une diminution des subventions Fonds Publics et Territoire de la CAF

Il y a une diminution de la PS animation globale liée à un nouveau mode de répartition analytique demandée par la CAF

Il y a une augmentation de la subvention MSA de 3123.93 € mais une suppression d'une subvention liée à la fondation de France

Annexe aux comptes annuels

La PS du LAEP est supprimé

Tableau des subventions d'exploitation et PS par financeur				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions de l'Etat				
- affectées à un projet				
- non affectée		9 463,89	-9 463,89	-100,00%
Sous total		9 463,89	-9 463,89	-100,00%
Subventions de la région				
- affectées à un projet				
- non affectée				
Sous total				
Subventions de la métropole				
- affectées à un projet	29 100,00	29 100,00		
- non affectée				
Sous total	29 100,00	29 100,00		
Subventions de la ville				
- affectées à un projet	416 715,00	414 263,00	2 452,00	0,59%
- non affectée	255 000,00	255 000,00		
Sous total	671 715,00	669 263,00	2 452,00	0,37%
Subventions de la CAF du Rhône				
- affectées à un projet	459 189,91	451 519,81	7 670,10	1,70%
- non affectée	146 348,40	161 467,00	-15 118,60	-9,36%
Sous total	605 538,31	612 986,81	-7 448,50	-1,22%
Autres financeurs (à détailler)				
- affectées à un projet : MSA	12 180,98	11 129,43	1 051,55	9,45%
- non affectée				
Sous total	12 180,98	11 129,43	1 051,55	9,45%
TOTAL	1 318 534,29	1 331 943,13	-13 408,84	-1,01%

Annexe aux comptes annuels

2.3. *Le résultat exceptionnel*

Composantes du résultat exceptionnel	N	N-1
Charges		
Divers	228,02	
Sous total	228,02	
Produits		
- Régularisation fournisseurs		1 348,35
- Produits des actifs cédés	7 760,00	
- Quote-part subv investissement virée au résultat	3 721,17	3 310,37
- Divers	322,15	385,91
Sous total	11 803,32	5 044,63
TOTAL	11 575,30	5 044,63

2.4. *Les charges supplétives : état des mises à disposition*

L'organisme qui opère ces mises à disposition est la Mairie.

Elles sont comptabilisées en compte 8 « Contributions volontaires ».

Mises à disposition	N	N-1
Personnel	12 326,00	9 965,00
Locaux	119 226,00	116 180,00
Frais de fonctionnement	70 273,00	94 759,00
Autres		
TOTAL	201 825,00	220 904,00

Frais de fonctionnement : il y a essentiellement une diminution du poste entretien réparation maintenance pour un montant de 24 486,00 correspondant essentiellement à l'utilisation des nouveaux locaux au confluent.

Annexe aux comptes annuels

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. *Les immobilisations*

Tableau des immobilisations				
	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	34 566,12			34 566,12
Immobilisations corporelles	243 254,79	11 904,54	33 502,36	221 656,97
Immobilisations financières	15,10			15,10
TOTAL	277 836,01	11 904,54	33 502,36	256 238,19

L'importance des diminutions des immobilisations corporelles concerne pour la mise au rebut des livres de 2013

Tableau des amortissements				
	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	34 566,13	-0,01		34 566,12
Immobilisations corporelles	214 578,18	16 334,03	33 502,36	197 409,85
Immobilisations financières				
TOTAL	249 144,31	16 334,02	33 502,36	231 975,97

3.2. *Les charges constatées d'avance*

	N	N-1
Charges constatées d'avance		
Documentation	744,37	1 458,46
Locations	5 537,99	5 311,95
Télécommunications		178,98
Maintenance ordinateurs	3 742,20	1 950,00
TOTAL	10 024,56	8 899,39

Annexe aux comptes annuels

3.3.

Les créances et les dettes

Etat des échéances des créances et des dettes				
	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
CREANCES				
Créances de l'actif immobilisé :				
Prêts au personnel				
Dépôts et cautionnement				
Créances de l'actif circulant :				
Créances usagers	7 469,90	7 469,90		
Créances financeurs :	215 166,73	215 166,73		
Charges constatés d'avance	10 024,56	10 024,56		
Autres				
TOTAL	232 661,19	232 661,19		
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs	24 631,07	24 631,07		
Dettes fiscales et sociales	161 714,25	161 714,25		
Produits constatés d'avance	9 173,09	9 173,09		
Autres dettes	681,80	681,80		
TOTAL	196 200,21	196 200,21		

Annexe aux comptes annuels

3.4. Les fonds propres

Tableau de variation des fonds propres				
Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	146 629,64	2 731,10		149 360,74
Résultat de l'exercice	2 731,10	1 991,98	2 731,10	1 991,98
TOTAL	149 360,74	4 723,08	2 731,10	151 352,72

3.5. Les subventions d'investissement

Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions d'investissement :				
- AGEFIPH	3 908,40	3 908,40		
- CAF du Rhône	17 178,69	17 178,69		
Sous-total	21 087,09	21 087,09		
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat :				
- AGEFIPH	-3 908,40	-3 908,40		
- CAF du Rhône	-13 760,87	-10 039,70	-3 721,17	37,06%
Sous-total	-17 669,27	-13 948,10	-3 721,17	26,68%
TOTAL	3 417,82	7 138,99	-3 721,17	-52,12%

Annexe aux comptes annuels

3.6. Les provisions

Tableau des provisions				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				
- Provision retraite	80 206,60	2 442,24		82 648,84
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers				
Provisions pour dépréciation des comptes financiers				
TOTAL	80 206,60	2 442,24		82 648,84

Les droits estimés sont en fonction des droits futurs acquis par la totalité du personnel à la clôture de l'exercice considéré.

Ce calcul intègre les charges sociales.

3.7. Les produits constatés d'avance

	N	N-1
Produits constatés d'avance		
Subvention accompagnement scolaire CAF (année scolaire)	4 528,28	2 820,85
Usagers	4 644,81	20 518,35
TOTAL	9 173,09	23 339,20

Annexe aux comptes annuels

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. « Le fonds de roulement »

Il est destiné à couvrir les besoins permanents en provenance de l'activité.

	N	N-1	Variation	
			Montant	%
Fonds propres (A)	151 352,72	149 360,74		
Actif immobilisé (B)	24 262,22	28 691,72		
Fonds de roulement (A-B)	127 090,50	120 669,02	6 421,48	5,32%

4.2. L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein à la clôture de l'exercice est de 35 personnes.

4.3. Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, ce qui entraîne qu'elle n'est pas soumise à fiscalité.

4.4. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des deux plus hauts cadres dirigeants salariés ainsi que leur avantage en nature s'élèvent à 94 042,78 Euros pour l'exercice 2019.